



Ne manquez aucun paiement de prestations, quelle que soit votre situation

L'Agence du revenu du Canada (ARC) sait qu'il est important que vous puissiez accéder à vos paiements de prestations et de crédits, surtout pendant les périodes de stress et de transition. Si vous êtes victime d'abus ou de violence, y compris d'exploitation financière, l'Agence vous aidera à continuer de recevoir ces soutiens financiers essentiels. Nos agents sont à votre disposition, quelle que soit votre situation.

Continuez de recevoir vos versements

Si vous avez des questions ou si vos versements de prestations et de crédits ont été interrompus, nous pouvons vous aider.

Vous pourriez ne plus recevoir de paiements de prestations et de crédits si, par exemple, votre époux ou conjoint de fait n'a pas rempli et envoyé sa déclaration de revenus et de prestations.

Pour recevoir vos paiements et obtenir plus de renseignements, communiquez avec l'ARC au **1-800-387-1194**.

Annulez ou autorisez un représentant

Protégez vos renseignements personnels et financiers en passant en revue et en mettant à jour les personnes qui peuvent accéder à votre compte de l'ARC, c'est-à-dire vos représentants.

Si quelqu'un vous a aidé à préparer votre déclaration de revenus par le passé, cette personne pourrait avoir obtenu l'autorisation d'accéder à votre compte de l'Agence.

Vous pouvez autoriser un représentant, comme une personne de confiance telle qu'un ami ou un membre de votre famille, ou retirer l'autorisation d'une personne qui n'a plus besoin d'accéder à votre compte de l'Agence. Vous pouvez le faire en ligne, par téléphone ou par la poste.

Pour en savoir plus, allez à : canada.ca/impots-autorisation-representant.

Vous n'avez jamais reçu de prestations?

Si vous n'avez jamais reçu l'allocation canadienne pour enfants (ACE) pour un enfant de moins de 18 ans à votre charge ou le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), apprenez comment présenter une demande et bien plus encore à :

- canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants
- canada.ca/credit-tps-tvh

Quelle que soit votre situation, seule votre signature est nécessaire sur les formulaires de demande de prestations.

Faites vos impôts chaque année

Vous n'avez besoin de demander les prestations comme l'ACE ou le TPS/TVH qu'une seule fois, mais vous devez remplir et envoyer votre déclaration de revenus à temps chaque année même si vous n'avez aucun revenu ou si votre revenu est exonéré d'impôt. Ainsi, vous vous assurez de continuer à recevoir vos paiements de prestations et de crédits à temps.

Vous devez fournir une preuve de revenu à une banque ou à un propriétaire de logement?

Pour qu'un relevé vous soit envoyé par la poste, ouvrez une session dans Mon dossier et cliquez sur « Relevé – Preuve de revenu » ou appelez le système électronique de renseignements par téléphone de l'ARC en composant le **1-800-267-6999**.



Vous avez reçu une lettre de l'ARC?

Vous pourriez recevoir une lettre de l'ARC vous demandant de confirmer vos renseignements personnels ou de fournir des documents à l'appui.

Veillez envoyer tous les renseignements à l'appui à l'adresse indiquée dans la lettre ou en ligne au moyen de Mon dossier. Vous pouvez demander à une personne en qui vous avez confiance de vous aider à rassembler vos documents et à répondre à l'ARC.

Si votre situation actuelle vous empêche d'obtenir les documents ou les renseignements demandés, vous pouvez envoyer l'un des documents suivants :

- une lettre expliquant votre situation d'un tiers de confiance, par exemple : un membre du clergé, un conseil de bande, un refuge, ou un agent de réinstallation;
- une copie d'une ordonnance de non-communication ou d'une ordonnance de protection;
- une copie d'un rapport de police.

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire ou si vous avez des questions au sujet des renseignements demandés, composez le numéro indiqué dans la lettre ou le **1-800-387-1194**. Un agent travaillera avec vous pour répondre le mieux possible à vos besoins.

Vous n'aurez jamais besoin de communiquer avec une personne violente pour fournir des renseignements à l'ARC.

Vous avez besoin d'aide?



Faites faire vos impôts gratuitement

Si vous avez un revenu modeste ou nul et une situation fiscale simple, vous pourriez avoir droit à l'aide gratuite d'un bénévole pour préparer votre déclaration de revenus de manière confidentielle, même si vous ne disposez pas des renseignements de votre époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-aide.



Faites vos impôts en ligne

Vous pouvez facilement faire vos impôts à l'aide d'un logiciel d'impôt homologué IMPÔTNET. Une variété d'applications Web et de logiciels de préparation de déclarations de revenus sont disponibles, dont certains sont gratuits. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impotnet.

Recevez tous vos versements!



Mettez à jour vos renseignements ou inscrivez-vous au dépôt direct

Le dépôt direct est une façon rapide, pratique, fiable et sécuritaire de recevoir vos remboursements d'impôt et vos paiements de prestations directement dans votre compte. Si vous utilisiez auparavant un compte bancaire conjoint et que vous décidez d'utiliser votre propre compte pour recevoir des paiements, communiquez avec l'ARC pour mettre à jour vos renseignements bancaires. Pour en savoir plus et vous inscrire, allez à canada.ca/arc-depot-direct.



Inscrivez-vous à Mon dossier

Le service Mon dossier vous permet de consulter et de gérer vos renseignements sur l'impôt et les prestations en ligne, de mettre à jour votre adresse et vos renseignements financiers et de supprimer l'accès d'autres personnes à votre compte de l'Agence. Vous pouvez également vérifier si vous avez des chèques non encaissés de l'ARC et, au besoin, demander qu'un paiement soit émis de nouveau. Pour en savoir plus ou pour vous inscrire, allez à canada.ca/mon-dossier-arc.

Si vous êtes victime d'abus ou de violence, y compris d'exploitation financière, l'ARC s'engage à vous aider à continuer d'accéder aux soutiens financiers essentiels que sont les prestations et les crédits. Nos agents sont à votre disposition, quelle que soit votre situation. Veuillez téléphoner à notre service des prestations au 1-800-387-1194.

Méfiez-vous des arnaqueurs qui se font passer pour l'ARC. En cas de doute, vérifiez vos renseignements dans Mon dossier ou appelez l'ARC. Pour savoir à quoi vous attendre si l'ARC communique avec vous, allez à canada.ca/impots-prevention-fraude.

